



Est-il autorisé de fumer dans un espace certes ouvert mais public ou nous nous trouvons collés les uns aux autres ?

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 11 juillet 2014

Hier soir le 07/07/14 je me trouvais aux Nuits de Fourvière pour le spectacle Plaza Francia dans le grand amphithéâtre, donc en plein air et tout le monde fumait : devant, derrière, à droite, à gauche. Incommodée par la fumée j'ai changé de place et essayé de trouver un endroit moins cerné. Un des membres de l'organisation m'a demandé de me rapprocher des spectateurs assis au rang en dessous, ce qui faisait que de nouveau je me trouvais très près de fumeurs. Réellement incommodée par les fumées diverses j'ai préféré partir et rentrer chez moi.

Est-il autorisé de fumer dans un espace certes ouvert mais public ou nous nous trouvons collés les uns aux autres ?
Est-il possible de demander la création d'espaces NON FUMEURS ? Et quels sont les devoirs de l'organisateur de cette manifestation ?

Réponse :

DNF, au cours des 6 tables rondes de la [mission parlementaire tabac](#) qui ont préparé le [décret du 15 novembre 2006](#) a notamment insisté sur la nécessité de protéger de la fumée de tabac tous les espaces accessibles au public dans lesquels on était amené à stationner longtemps. Elle s'est malheureusement trouvée très isolée pour défendre ce point de vue et le décret n'a donc pas prévu ces éventualités.

L'organisateur du spectacle est cependant en droit d'imposer l'interdiction de fumer, mais il ne disposera pas de la possibilité de punir pénalement les infractions à son propre règlement. Or, la longue expérience de l'association nous permet d'affirmer qu'il suffit, dans un lieu où cela est interdit, d'allumer une cigarette (fût-elle électronique) au milieu d'une foule pour en voir des dizaines, puis des centaines s'allumer.

La lutte contre la fumée de tabac recueillait des dizaines de milliers d'adhérents dans les années 1970-1990, mais les succès obtenus par les associations comme DNF ont entraîné progressivement une démobilisation de ces militants associatifs. [Faut-il le regretter](#) ou se contenter de constater la dégradation de ces avancées ?